



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 37

absents représentés : 13

absents excusés : 8

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUÉDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Hervé BOUYRIE, M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Géraldine CAYLA, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Florence DUPOND, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Cédric LARRIEU, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Louis GALDOS donne procuration à M. Régis GELEZ, M. Henri ARBEILLE donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Armelle BARBE donne procuration à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, M. Gilles DOR donne procuration à M. Damien NICOLAS, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUÉDE, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, M. Mickael WALLYN donne procuration à Mme Maïté LIBIER, M. Aurelien BELLOCQ donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN.

Absents excusés : M. Éric LARROQUETTE, M. Christophe VIGNAUD, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Maelle DUBOSC-PAYSAN, M. Olivier PEANNE, Mme Virginie VAN PEVENAGE.

Secrétaire de séance : M. Pascal CANTAU.



OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - Créations de postes

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Conformément à l'article L. 313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, après évaluation du besoin et en référence avec les lignes directrices de gestion qui ont été arrêtées par l'autorité territoriale en date du 16 septembre 2021.

Compte tenu des besoins de la Communauté de communes pour apporter un service de qualité dans ses domaines de compétences et faire face aux enjeux de professionnalisation des agents sur des missions plus complexes, il est proposé au conseil communautaire de procéder aux créations de poste permanents suivants :

Pôle / service	Poste à créer	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date d'effet
Urbanisme	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste	35h	01/04/2026
Voirie	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	35h	01/04/2026
Pôle culinaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026
Voirie	Agent de maitrise principal	1 poste	35h	01/04/2026
Education culture sport	Attaché principal	1 poste	35h	01/04/2026
Patrimoine	Ingénieur principal	1 poste	35h	01/04/2026
Informatique	Rédacteur principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026
Education culture sport	Rédacteur principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026

Par ailleurs, le pôle culinaire a été retenu par le CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans pour produire 60 000 repas par an destiné aux portage de repas au domicile des personnes âgées.



Afin de faire face à cette production supplémentaire, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Pôle culinaire / service	Poste à créer	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date d'effet
Production	Adjoint technique	1 poste	35h00	01/03/2026
Plonge / Préparation commande	Adjoint technique	1 poste	35h00	01/03/2026
Allotissement	Adjoint technique	1 poste	35h	01/03/2026

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 et 24 juin 2025, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU l'avis favorable du comité social territorial commun MACS/CIAS en date du 15 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des créations de postes, compte tenu des besoins de l'établissement pour apporter un service public de qualité dans ses domaines de compétences et faire face aux enjeux de professionnalisation des agents sur des missions plus complexes et répondre aux besoins du pôle culinaire pour la production supplémentaire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE DE :

- approuver la création des postes suivants:

Pôle / service	Poste à créer	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date d'effet
Urbanisme	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste	35h	01/04/2026
Voirie	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	35h	01/04/2026
Pôle culinaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026



Voirie	Agent de maitrise principal	1 poste	35h	01/04/2026
Education culture sport	Attaché principal	1 poste	35h	01/04/2026
Patrimoine	Ingénieur principal	1 poste	35h	01/04/2026
Informatique	Rédacteur principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026
Education culture sport	Rédacteur principal de 1ère classe	1 poste	35h	01/04/2026

Pôle culinaire / service	Poste à créer	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date d'effet
Production	Adjoint technique	1 poste	35h	01/03/2026
Plonge / Préparation commande	Adjoint technique	1 poste	35h	01/03/2026
Allotissement	Adjoint technique	1 poste	35h	01/03/2026

- prendre acte que ces postes seront pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire,
- prendre acte que les rémunérations et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces créations de postes,
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2026 aux chapitre et article prévus à cet effet,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 février 2026

Le président,
Pierre Froustey

